

### OBJECTIFS

- ⇒ Aménagement et valorisation des espaces publics et revitalisation économique des communes du périmètre ;
- ⇒ Opération façade (*sur certaines communes*) ;
- ⇒ Création d'une nouvelle offre locative privée conventionnée ;
- ⇒ Lutte contre la précarité énergétique et les logements indignes ou dégradés ;
- ⇒ Adaptation du logement pour l'autonomie de la personne ;
- ⇒ Accompagnement social.

Ces aides sont accordées en complément des subventions ANAH et concernent les propriétaires occupants ou bailleurs.

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

L'OPAH couvre l'ensemble des 2 communautés de communes :

- ⇒ **Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux** : Brassac, Burlats, Cambounès, Fontrieu, Lacaze, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Le Masnau-Massuguiès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Pierre de Trivisy, Saint-Salvy de la Balme, Vabre.
- ⇒ **Communauté de communes Monts de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc** : Anglès, Barre, Berlats, Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Escroux, Espérausses, Fraïsse-sur-Agoût, Gijounet, Lacaune, Lamontélerié, La Salvetat-sur-Agout, Le Soulié, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Nages, Rosis, Saint-Salvi-de-Carcavès, Senaux, Viane.

### PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES DANS LE TARN 2022

Nombre de personnes composant le ménage	Des ménages à ressources « très modestes »	Des ménages à ressources « modestes »
1	15 262 €	19 565 €
2	22 320 €	28 614 €
3	26 844 €	34 411 €
4	31 359 €	40 201 €
5	35 894 €	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €

- ⇒ *L'avis d'impôt 2021 est pris en compte du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.*
- ⇒ *L'avis d'impôt 2022 est pris en compte à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.*

Pour les travaux lourds (*résorption de l'habitat indigne et très dégradé*), ne sont pas éligibles les personnes souhaitant rénover un logement qu'ils acquièrent, s'ils ne sont pas primo-accédants (*non propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 dernières années*).

## TAUX DE SUBVENTION

### Participation financière de la Communauté de communes des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc

Nature des travaux subventionnés	Revenus	Taux de participation	Maximum de travaux pris en compte
<b>PROPRIÉTAIRE OCCUPANT</b>			
MaPrimeRénov' Sérénité <i>(rénovation énergétique)</i>	Ressources modestes et très modestes	-	-
Autonomie - adaptation		10 %	10 000 € <i>(Subvention 1 000 €)</i>
Travaux lourds <i>(LHI ou très dégradé)</i>		10 %	50 000 € <i>(Subvention 5 000 €)</i>
<b>PROPRIÉTAIRE BAILLEUR</b> <i>(2 logements maxi / dossier)</i>			
Lutte contre l'habitat indigne - travaux lourds	-	10 %	50 000 € <i>(Subvention 5 000 €)</i>
Toutes les autres thématiques	-	10 %	30 000 € <i>(Subvention 3 000 €)</i>

### Participation financière de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux

Nature des travaux subventionnés	Revenus	Taux de participation	Maximum de travaux pris en compte
<b>PROPRIÉTAIRE OCCUPANT</b>			
MaPrimeRénov' Sérénité <i>(rénovation énergétique)</i>	Ressources modestes et très modestes	-	-
Autonomie - adaptation		10 %	7 000 € <i>(Subvention 700 €)</i>
Travaux lourds <i>(LHI ou très dégradé)</i>		10 %	50 000 € <i>(Subvention 5 000 €)</i>
<b>PROPRIÉTAIRE BAILLEUR</b> <i>(2 logements maxi / dossier)</i>			
Lutte contre l'habitat indigne - travaux lourds	-	10 %	50 000 € <i>(Subvention 5 000 €)</i>
Toutes les autres thématiques	-	10 %	30 000 € <i>(Subvention 3 000 €)</i>

### Opération façade

Certaines communes proposent des incitations financières au ravalement de façades pour la mise en valeur du patrimoine bâti des centres bourgs (sur délibération de la commune)

Les communes concernées sont : Anglès, Brassac, Burlats, Fraïsse-sur-Agout, Lacaune, La-Salvetat-sur-Agoût, Le Bez, Murat-sur-Vèbre, Nages, Roquecourbe.

Toutes les subventions mentionnées sont distribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle, fixée par chaque Communauté de communes.

Pour créer un dossier : [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

#### Contact :

Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc  
Place de l'Hôtel de Ville  
81260 BRASSAC  
☎ 05.63.74.01.29

#### Pour toute information juridique, financière et fiscale : **ADIL du TARN**

3 Boulevard Lacombe  
81000 ALBI  
☎ 05.63.48.73.80  
mail : [contact@adiltarn.org](mailto:contact@adiltarn.org)